



Bruxelles, le 1<sup>er</sup> mai 2021

**Mesdames, Messieurs les Secrétaires,**

Je vous invite à parcourir la présente lettre du secrétaire.

Au menu :

1. Les mesures de simplification administrative en matière de mutations 2021
2. Les compétitions régionales 2021-2022
3. Les assemblées provinciales 2021
4. Mesures de soutien de la Région Wallonne
5. Et du côté de la Région Bruxelloise et de la Communauté Germanophone
6. L'opération « Je m'bouge pour mon club »

Bonne lecture !

Jean-Pierre Delchef

Président du département communication

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> mai 2021

## 1. Les mesures de simplification administrative en matière de mutations

Suite à la situation inédite qui continue à nous em..., le conseil d'administration de l'AWBB et le secrétariat général ont planché sur la procédure de mutation et les simplifications qu'ils sont en mesure de vous proposer.

Lors de sa dernière réunion, le conseil d'administration a donc décidé de reconduire les mesures qui avaient été d'application en mai 2020.

Dans un premier : nous souhaitons vous rappeler que la période de mutation est inchangée et se déroulera dès lors, du 1<sup>er</sup> au 31 mai, ces deux dates comprises. Tout document relatif à une mutation qui serait daté d'avant ou après cette période précise ne pourra être pris en considération.

Pour les mutations du mois de mai 2021, voici les différentes solutions qui sont mises à votre disposition : à vous de choisir celle qui vous convient le mieux ! :

<b>A Procédure par mail</b>
-----------------------------

Cette solution ne change pas vraiment de la procédure classique, si ce n'est que **tout** peut être effectué par mail.

Une adresse mail spécifique a été créée : [mutations2021@awbb.be](mailto:mutations2021@awbb.be) qui ne servira que pour la gestion des mutations 2021.

### 1. La démission

1.1. Démission **par mail** au club que l'on souhaite quitter, par l'envoi du formulaire de démission, signé par le joueur et un représentant légal si nécessaire (annexe 1).

1.2. Il est demandé au secrétaire du club d'origine de confirmer par **retour de mail** dans les 5 jours calendrier, que la démission a bien été reçue, soit par simple réponse **qui reprendra alors l'identité du membre**, soit en renvoyant l'accusé de réception signé.

En cas d'absence de réponse dans les 5 jours calendrier, le membre transférera son mail de démission au secrétariat général (qui prendra contact avec le club d'origine pour valider la démission).

### 2. La mutation

2.1. Le nouveau club et le membre (ainsi que le représentant légal si nécessaire) signent et remplissent le formulaire de mutation (annexe 2).

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> mai 2021

2.2. Le formulaire de mutation ET la confirmation du secrétaire du club d'origine (accord par retour de mail ou accusé de réception) sont envoyés **par mail**, au secrétariat général ([mutations2021@awbb.be](mailto:mutations2021@awbb.be))

A ces fins, le formulaire de mutation est disponible au format Excel (annexe 2), afin d'en faciliter son traitement

Remarques : il sera demandé aux clubs qui envoient leurs mutations par mail, de :

- N'utiliser exclusivement que l'adresse « mutations2021@awbb.be ». Cette adresse ne sera par ailleurs, plus disponible après la période de mutation.
- Ne pas intégrer de photos dans le corps des mails
- Envoyer les pièces jointes, correctement nommées (nom du membre + mutation et/ou nom du membre + accusé de réception)
- Au maximum, ne pas envoyer de photographies des documents, mais des scans. Plusieurs applications gratuites existent si on ne possède pas de scanner : Scanbot, Clear Scanner...

## **B PM.8 LA LISTE DES MEMBRES**

Cette possibilité vous est proposée suite aux nombreux retours de clubs, qui semblent privilégier cette solution. Dans ce cas

1. Le joueur envoie sa démission **par mail** au secrétaire du club d'origine, par l'envoi du formulaire de démission PM8 (annexe 3), en demandant la radiation de la liste des membres
2. Le secrétaire du club confirme, dans les 5 jours calendrier, **par retour de mail**, que la radiation sera bien effectuée, conformément au souhait du joueur
3. Le joueur pourra être réaffilié par son nouveau club, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.
4. En cas d'absence de réponse dans les 5 jours calendrier, le membre transfèrera son mail de démission au secrétariat général (qui prendra contact avec le club d'origine pour valider la radiation de la liste des membres)
5. A cette fin, la liste PM8 sera disponible dès le jeudi 6 mai. Les clubs seront avertis par le secrétariat général.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> mai 2021**C. Procédure classique (article 5 de la partie 'Mutation' des statuts) :**

1. Démission par recommandé au club, signé par le joueur et un représentant légal si nécessaire (annexe 1)
2. Signature du formulaire de mutation par le club, le joueur (et un représentant légal si nécessaire)
3. Envoi du formulaire de mutation, dûment complété et signé, par recommandé à la fédération, accompagné du récépissé original ou de l'accusé de réception original

**D Procédure « mixte »**

Par cette procédure, si vous désirez envoyer vos mutations par recommandés à la fédération, les documents scannés, les preuves d'envoi de démission par mail seront acceptées.

1. Le joueur envoie sa démission par mail et reçoit en retour un accusé de réception.
2. Le nouveau club et le joueur signent et remplissent le formulaire de mutation scanné
3. Le tout peut être envoyé par recommandé à la fédération

**Remarques générales**

Afin d'optimiser les différentes procédures, il est impératif que les membres autant que les secrétaires de clubs utilisent les adresses **mail officielles des clubs**, c'est-à-dire celles qui ont été communiquées à la fédération en tant que telles.

En cas de réclamation, le secrétariat général vérifiera autant les destinataires que les expéditeurs des échanges de mails et se réservera le droit de refuser une mutation si celle-ci ne respecte pas les statuts et/ou les procédures décrites ci avant.

Le secrétariat général reste bien entendu à votre entière disposition pour vous guider au mieux dans cette période de mutation quelque peu tourmentée.

**Enfin, pour toute question, un mot, un geste et Véronique Laurent et Viviane Dury feront le reste !**

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> mai 2021

## **2. Les compétitions régionales 2021-2022**

Don't forget : la date limite pour les inscriptions en championnat régional est toujours fixée au **5 mai 2021**.

Vous pouvez [visionner l'aide ici](#)

Attention: semaine paire et impaire n'existe plus. Version actuelle: votre équipe est reliée à l'équipe première.

Important:

N'oubliez pas de relier votre inscription à seniors régionaux ou jeunes régionaux.  
Ne pas ajouter de lettre à la division : R1H, R2H ou U21H

Si vous avez une équipe seniors en nationale, l'équipe en régionale est l'équipe B.  
Si vous avez 2 équipes seniors en nationale, l'équipe en régionale est l'équipe C.  
De même, si vous avez une équipe en R1 équipe A et l'autre en R2 équipe B.  
En jeunes, dans toutes les catégories, vous êtes toujours l'équipe A.

## **3. N'oubliez pas les assemblées provinciales**

Vu les circonstances actuelles, les assemblées provinciales auront lieu à distance et les votes par voie électronique.

Il appartiendra aux comités provinciaux d'envisager les modalités de gestion de ces importantes réunions.

Le calendrier des assemblées provinciales est le suivant :

18/05/2021 : assemblée provinciale de Bruxelles Brabant wallon

21/05/2021 : assemblée provinciale de Namur

28/05/2021 : assemblée provinciale de Luxembourg

29/05/2021 : assemblée provinciale du Hainaut

01/06/2021 : assemblée provinciale de Liège

## **4. Les mesures de soutien aux clubs sportifs des Ministres des infrastructures sportives et de pouvoirs locaux**

Le 21 avril 2021, messieurs Jean-Luc Crucke et Christophe Collignon ont confirmé les mesures que le gouvernement wallon a prises à l'attention des clubs sportifs en ces termes :

- *Un subside de 40 € par affilié sera octroyé*
- *aux clubs qui ont le siège social en région wallonne*
- *et qui organisent leurs activités sur le territoire d'une commune wallonne.*

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> mai 2021

*La subvention de la Wallonie sera engagée sur la base des données transmises par l'AISF émanant des relevés officiels des fédérations sportives pour l'année 2020.*

*En contrepartie de ce soutien :*

- *les autorités communales doivent s'engager à ne pas augmenter les loyers des infrastructures sportives communales pour la saison 2021-2022, en ce compris au niveau des infrastructures para-communales ;*
- **les clubs bénéficiaires s'engagent également à ne pas augmenter les cotisations pour la saison 2021-2022 ;**
- *les autorités communales réalisent la publicité adéquate de la présente aide à destination de l'ensemble des clubs sportifs actifs sur leur territoire, afin que ces derniers reçoivent un niveau d'information et d'accessibilité aux subsides équivalent.*

Consciente de ses responsabilités l'AWBB a transmis immédiatement le listing demandé afin de permettre à la Région Wallonne de verser les différentes subventions dans les plus brefs ce qui sembleraient déjà être fait.

Un nouveau fameux coup de pouce pour les clubs wallons de l'AWBB !

## **5. Et du côté de la Région bruxelloise et de la Communauté germanophone ?**

Dès que la mise en place de cette mesure en Wallonie ait été officialisée, l'AISF (dont le président de l'AWBB est un des 2 vice-présidents) a interpellé les Ministres Bernard Clerfayt pour la Région de Bruxelles-Capitale et Isabelle Weykmans pour la Communauté germanophone afin que des mesures soient également prises par leurs gouvernements pour ne pas créer de « discriminations » entre clubs faisant partie d'une même fédération, mais étant situés sur des territoires différents.

Sans aucun engagement pour l'heure, la Région bruxelloise a sollicité et reçu le listing des clubs bruxellois afin d'entrevoir une semblable démarche.

Aucune nouvelle du côté de la Communauté Germanophone, le point étant mis dès lors à l'ordre du jour du conseil d'administration du 4 mai 2021.

## **6. L'opération « Je m'bouge pour mon club »**

Les membres de votre club ont fameusement bougé pour votre club !

Le conseil d'administration de l'AWBB compte sur vous pour leur transmettre ses félicitations. Une fois qu'elle sera en possession des résultats officiels, la comptabilité procédera au paiement du montant appelé à récompenser **tous les clubs** ayant contribué à la deuxième place remportée par l'AWBB au classement inter-fédérations.